Sujet: [INTERNET] Enquête publique photovoltaïque St Fiel
De : fabien.glemet1@free.fr
Date : Fri, 13 Jul 2018 00:41:13 +0200 (CEST)
Pour : pref-bpe-enquetes-publiques@creuse.gouv.fr

Bonjour,

Pourquoi les Fidéliens découvrent 'ils ce projet qu'avec l'enquête publique?
Le projet de parc photovoltaïque de St Fiel n'a fait l'objet d'aucune information préalable de la part de la mairie et du promoteur. Ainsi les fidéliens découvrent , encore une fois plus que tardivement, l'existence d'un dossier finalisé de création d'une usine d'électricité solaire sur leur commune.

Les Fidéliens ne peuvent donc pas s'exprimer en toute opportunité sur la pertinence des EnR....Nous sommes les otages d'une procédure administrative qui déroule inexorablement son fil.

Le défaut d'information préalable à toutes procédures officielles interdit aux administrés de statuer sur les projets d'EnR sans passer par les fourches caudines de l'Administration ou des juridictions adminstratives.....

C'est particulièrement dommageable car il est particulièrement légitime de s'interroger sur le bien fondé des EnR, voire de les refuser....

En effet, nous savons que le solaire n'apportera aucune énergie lors des pics de consommation d'électricité des soirs d'hiver....mais, il alimentera les climatiseurs les étés....

Cependant, c'est bien mieux que pour les éoliennes pour lesquelles nous restons suspendus aux caprices du vent (annoncé comme faible dans nos régions P38/230 EI!!!et pourtant, il y a plein de dossiers en cours)....avec en plus des nuisances visuelles, sonores ...

Comment les revenus vont ils être répartis entre le commune, la comcom, le dpt et la région?

dans l'étude d'impact, le recyclage est évoqué mais il n'est pas précisé qui financera le démantèlement? y a t'il un risque que la collectivité ait un jour, a assumer les coûts de recyclage (hormis les inévitables taxes sur nos factures d'électricité pour payer les exorbitantes EnR)?

Qu'elle est la durée de vie du parc? pendant combien d'années, sera t'il subventionné?

Combien d'emplois directs et pérennes cela va t'il créer en Creuse?

Les panneaux seront ils d'origine française? Est il vrai que c'est très dur (cher) à recycler? qu'ils sont faits avec des terres rares?

5000€ de capital social est ce suffisant pour garantir la pérennité de l'exploitation?

Pourquoi les relevés MTO concernent Bourganeuf et non pas Guéret plus proche du projet?

Le SRCAE Limousin est il tjrs valide juridiquement? si non, pourquoi est il avancé dans l' EI?

Le pourcentage de taux de charge (rendement) sera de combien (15,7 GWh/an) ?

est il conforme à la moyenne du Limousin?

L'équivalent consommation électrique annuelle par habitants intègre t'il le chauffage ? si oui, sur quelle base documentaire ou réglementaire fait il référence?

Le poste de raccordement est a priori dimensionné pour absorbé la puissance max du parc...mais, il existe au moins trois dossiers de parcs éoliens à proximité, le poste sera t'il alors suffisamment dimensionné pour absorber la production?

S'il est nécessaire de faire des travaux, qui assumera les coûts?

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à mes interrogations.

Cordialement
F. GLEMET